



**CONTRAT DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES :
Journée « Assises des restaurations après
inondation au musée Girodet »
5 avril 2024, Montargis, musée Girodet**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agglomération Montargoise et rives du Loing (ci-après dénommée l'**AME**), 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis - CS 10 317-45125 Montargis cedex, représentée par son Président, Jean-Paul BILLAULT, dûment habilité à cet effet,

ET

Mme Caroline MARCHAL et M. Jim PONCELET, domiciliés : 64, rue de Bagnolet 75020 PARIS

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : OBJET

L'AME confie à **Mme Marchal** l'animation d'une table ronde de 45 minutes en commun sur le sujet : « **La réponse à l'urgence : quels choix sur le terrain ?** », et à **M. Poncelet** l'animation d'une table ronde de 45 minutes en commun sur le sujet : « **Les arts graphiques à l'épreuve de l'eau : le terrain vérifie-t-il la théorie ?** » pour la journée des « Assises des restaurations après inondation au musée Girodet » qui se tiendra le 5 avril 2024 de 9 h à 18 h au musée Girodet à Montargis.

Article 2 : CONTENU

La prestation comprend pour chacun :

- Le déplacement aller-retour avec une nuitée, somme forfaitaire de 195 € [forfait 1 « régional »] ;
- Le droit d'enregistrement et le droit à l'image pour archivage et communication autour de l'événement, somme forfaitaire de 100 €.
- Les préparations et présentations des communications intitulées : « **La réponse à l'urgence : quels choix sur le terrain ?** » / « **Les arts graphiques à l'épreuve de l'eau : le terrain vérifie-t-il la théorie ?** », somme forfaitaire de 480€.

Article 3 : DUREE

Les missions confiées à **Mme Marchal et à M. Poncelet** prennent effet à la signature des parties et s'achèvent le jour de la prestation, le 5 avril 2024..

Article 4 : PAIEMENT

Pour la réalisation de ces prestations **Mme Marchal et M. Poncelet** percevront chacun la somme totale forfaitaire de **775€ TTC**, soit **1550€ TTC (mille-cinq-cent-cinquante euros TTC)** au total.

L'AME se libérera des sommes dues par mandat administratif sur le compte IBAN :
FR53 3000 2006 7100 0000 6622 K51

Fait en trois exemplaires originaux.
A Montargis, le 11 mars 2024.

Caroline MARCHAL et Jim PONCELET

[signature]

**Le Président de l'AME,
Jean-Paul BILLAULT**

[signature]